

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 12 décembre 2017**

**N° 21**  
**Objet : Ingénierie et animation**  
**du dispositif européen Espace**  
**Valléen Aqua-Terra du Pays**  
**Dignols – Année 2018**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)  
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 14/12/2017**

Application Aquaterra E. legaterra.com

99\_DE-004-200067437-20171212-21\_12122017

**Monsieur Francis HERMITTE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Avec la reprise des deux Espaces Valléens par l'agglomération et les fins de contrats des chargés de mission Espace Valléen recrutés sur les anciens Pays, une nouvelle organisation pour gérer les dispositifs et permettre la réalisation des plans d'actions 2016-2018 a été mise en place en cours d'année 2017. Cette nouvelle organisation a été validée par les partenaires (Etat, Région, Autorité de gestion des fonds européens).

Le dispositif est ainsi géré par une équipe technique commune aux deux Espaces Valléens Dignois et Durance Provence (1ETP par programme). Cette organisation permet de mutualiser les connaissances et expériences de trois chargés de mission afin d'être le plus efficace dans l'accompagnement des porteurs de projets et la mise en œuvre du programme.

Outre l'équipe technique, pour gérer au mieux le programme en 2018, il est envisagé de :

- Associer ponctuellement des chargés de mission de Provence Alpes Agglomération pour répondre aux besoins, notamment en termes de communication, et de redéfinition de la stratégie touristique (particulièrement pour le second plan d'actions qui sera potentiellement à l'échelle de l'agglomération),
- Communiquer autour du programme, du bilan des premiers plans d'actions, de la stratégie pour le second plan d'actions, par le biais d'une réunion publique et de divers outils dont internet,
- Promouvoir le dispositif grâce à l'outil numérique et particulièrement la conception d'une vidéo mettant en avant ses avancées,
- Evaluer le dispositif à mi-parcours afin d'optimiser la seconde partie du plan d'action 2019-2020.

L'Union Européenne, via le POIA FEDER, l'Etat et la Région PACA, contribuent à 80% au financement de cette ingénierie Espace Valléen 2018.

Par conséquent, le projet de plan de financement pour l'animation de l'Espace Valléen Aqua Terra du pays dignois pour l'année 2018 s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses TTC en euros €		Recettes TTC en euros €	
Postes de dépense	Montants	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	41 449,39 €	FEDER POIA (40% demande de subvention FEDER déposée en février 2016 pour les trois années du plan d'actions 2016-2018)	24 709,56 €
Prévisionnel des frais de mission	534,90 €	Région PACA (20%)	12 354,77 €
Prévisionnel des dépenses sur devis (prestations externes, communication)	19 789,58 €	Etat (FNADT-CIMA 20%)	12 354,77 €
		Autofinancement (20%)	12 354,77 €
<b>Total</b>	<b>61 773,87 €</b>	<b>Total</b>	<b>61 773,87 €</b>

VU la délibération n°2017-081 de Provence Alpes Agglomération du 15 février 2017 eu égard à la reprise des missions et programmes du Comité du Pays dignois ;

VU la délibération n°2017-577 de Provence Alpes Agglomération du 8 novembre 2017 concernant les programmes Espace Valléen Durance Provence et Dignois, qui a, notamment, validé la convention tripartite entre l'Etat, la Région PACA et l'Espace Valléen Dignois Aqua- Terra indiquant les modalités de soutien des partenaires à la stratégie Espace Valléen du territoire ;

VU la convention attributive d'aide européenne FEDER POIA PA0004282 du 20 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que Provence Alpes Agglomération est la structure juridique porteuse du programme Espace Valléen Aqua-Terra Dignois ;

**CONSIDERANT** que l'ingénierie au service de l'animation et de la gestion du programme est essentielle pour la bonne réalisation du programme ;

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel
- ✓ D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2018
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région PACA, de l'Etat et de l'Union Européenne (FEDER)
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant,
- ✓ de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires et à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments des dossiers de demande d'aide.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application n° 3000-f-juridic.com

99\_DE-004-200067437-20171212-21\_12122017